



Changement de status étudiant parent des 2 enfants né en france

Par **pily**, le **12/08/2012** à **02:16**

Bonjour, rnchangement de status étudiant(parent de enfants née en france)à vie privé et familiale.rnbonsoir,j'ai besoin de votre aide car je suis perdu et je ne c'est pas quoi faire? mon situation:statut étudiant depuis 6ans,vie en concubinage avec un etrangere(le meme origine que moi)en situacion regulier comme étudiant depuis 3ans, nous avons 2 filles né en france de 3ans(maternelle) et 9 mois(creche)avec la carte republicane de 5ans. je n'ai ce pas quoi faire car mon status me permet pas travailler a temps plaine et je besoin pour le soutien de ma familia,j'ai eu de travaille de CDI et CDD mais dernièrement je n'ai trouve pas a cause de mon statut étudiant(horaires de cours),mon aconpagnon travaille de temps en temps au black parce que c'est difficil de trouver un CDI o CDD a cause de ses etudes;tout les deux nous n'avons pas de bourse d'etude,aucun aide,nous payeons notre étude et les depense de la vie cotidienne avec le travaille; nous avons un formation Bac + 5(en notre pays),malheureusement c'est n'est pas possible d'avoir l'homologation de mon metier, mon aconpagnon peut etre aura la change ,il faut que se renseigne.rnest ce que c'est envisageable de changer de statut étudiant à Vie Privée et familiale ou à quelle statut peut etre accorde à ma situacion à part de Salarié? (je n'ai pas de promesse d'embauche,mon aconpagnon non plus, parcontre lui aimerais faire l'autoentrepreneur,comme ça marche aucun idée).rnrnje compte sur vous pour eclairsir mes idées,

Par **poussy2000love**, le **12/08/2012** à **08:56**

je suis dans le meme situation que vous. je suis marie a un etudiant et on a un enfant. je ne sais pas quoi faire car c'est difficile de faire les etudes en meme temps quand on est parents.

je n'ai pas non plus de promesse d'embauche et mon mari exerce un job étudiant de 20h/semaine donc pas de chance pour le statut salarié. on aimerait faire une demande de changement de statut vie privée familiale mais je ne sais pas les conditions et si ça marche ou pas car on a pas un CDI stable. si vous trouvez une solution envoyer moi un email au poussy2000love@hotmail.fr. merci cdt et bon courage car je sais que ce n'est pas facile :(

Par **Nicole29**, le **12/08/2012 à 14:58**

Bonjour, Si vous n'avez ni travail, ni promesse d'embauche, ça va être très dur, la présence de 2 enfants ne vous permettra pas d'avoir CST VPF, il faut que vous justifiez à la Préfecture, comment vous allez les faire vivre, il faut savoir que la France n'apprécie pas les assistés (ceux qui profitent des aides sociales)... Donc avant de déposer un dossier, trouvez du travail (vous 2). C'est un conseil valable pour tout le monde. Je parle en connaissance de cause, j'ai une amie qui a eu un enfant, le géniteur est parti la laissant toute seule, elle est de nationalité étrangère, et je peux vous dire que ça fait 1 an qu'elle est sans-papier et la Préfecture ne veut pas la régulariser car elle n'a pas de travail, tout cela pour vous dire que la naissance d'un enfant n'est vraiment pas un élément qui va faire basculer la donne.

Par **pily**, le **13/08/2012 à 13:03**

bonjour nicole 29, qu'est ce que vous fait croire que je profite d'aides sociales, on plus avec ce qu'en reçois pour mes filles de la cap c'est que pour les dépenses de couches!!; bien sûr que je travaille sinon comme je aurai survécu? et mon compagnon aussi lui travaille mais ce n'est pas déclaré il aimerait trouver un job déclaré mais c'est compliqué à cause de ses horaires de cours; je vais finir un CDD et maintenant j'ai une promesse d'embauche mais ils veulent pas payer le frais d'embauche étrangère, j'ai trouvé beaucoup comme ça, je pensais qu'il y avait une autre mode de changement de statut à part de Salarié!!!!

Par **Nicole29**, le **13/08/2012 à 16:16**

Bonjour, Je n'ai pas dit que vous profitez d'aides sociales, mais que pour la Préfecture, étant donné que votre compagnon travaille au black (donc non déclaré = comme s'il ne travaillait pas) et que vous même êtes en CDD, la déduction est assez logique... Ensuite, au niveau de votre compagnon, étant donné qu'il possède un statut étudiant, il n'a droit qu'à 18h par semaine de travail (si déclaré) si je ne me trompe pas. Mais en plus simple, sans ressource suffisante de vos 2 côtés, le changement de statut semble compliqué.